

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2542

17 octobre 2008

### SOMMAIRE

Ady Immobilière Internationale S.A. ....	122009	Habacker LogPark Site Four S. à r.l. ....	121982
Aegis Hungary Finance Asset Management Close Company Limited by Shares - Lu- xembourg Branch .....	121976	Hofin GmbH .....	121971
Agave S.A. ....	122016	Interbasic Holding S.A. ....	122016
Banque Öhman S.A. ....	121979	Julinvest S.A. ....	121982
B.E.E. S.A. ....	121974	Julinvest S.A. ....	121973
Binian S.A. ....	121973	KEYNOTE Conseil Informatique Sàrl ...	121981
Binian S.A. ....	121970	LBREP II Lion S.à r.l. ....	121983
Binian S.A. ....	121973	Lemon S.A. ....	121972
Binian S.A. ....	121974	Lima (Bradford) S.à. r.l. ....	121979
Case Lobaio S.à r.l. ....	121977	Madras Investments Holding S.A. ....	121978
C.E.F.I. S.A. ....	121975	Merfor S.A. ....	121981
Chelthorne Holdings SA .....	121975	Mersch & Schmitz Services S.à.r.l. ....	121978
CitCor Franconia Dresden III S.à r.l. ....	121978	Moseltank A.G. ....	121970
CitCor Franconia Dresden II S.à r.l. ....	121979	Nautica S.A. ....	121972
City Residential Investments Limited S.A. .....	121998	Nordic Investment Consulting S. à r.l. ..	121980
Depolux S.A. ....	121974	Orca Shipping A.G. ....	121971
Deutsche Haussmann S.à r.l. ....	121998	Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA) .....	121975
EF (Luxembourg) S.à r.l. ....	121976	OTTAWA (Luxembourg) S.à r.l. ....	121983
Entrepreneurs Fund (Luxembourg) S.à r.l. .....	121976	Parness S.A. ....	121977
EPP Bastille (Lux) S.à r.l. ....	121974	Passion Pneu Europe S.A. ....	121980
Ets. Romain Terzi s.à.r.l. ....	121976	Peafield Holdings S.à r.l. ....	121970
Eupromedia S.A. ....	121980	Pike Environment .....	121973
Europe Shipping A.G. ....	121972	Polysan S. à r.l. ....	121980
Farandale Holdings S.A. ....	121975	Portus S.A. ....	121971
Floorfinance .....	121979	ProLogis UK CCXVI S.à r.l. ....	121979
Floorinvest Holding S.A. ....	121981	Roadmap Investments S.à r.l. ....	121972
Forest Hill S.à r.l. ....	121981	Société Immobilière des Artisans S.A. ..	121982
Fortezza RE S.à r.l. ....	121982	Sol & Style S.à.r.l. ....	121976
Frank's Trinidad Holding S.à r.l. ....	121977	Start Holdco S.à.r.l. ....	121977
FRS Global S. à r.l. ....	122012	Travelport Investor (Luxembourg) S.à r.l. .....	121970
GSIP I Mezzanine Global and International S.à r.l. ....	122016	Webb S.à r.l. ....	121983
		"Wirth-Toussaint s.à r.l." .....	121978
		Zidag S.A. ....	121971

**Travelport Investor (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 6.636.750,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 119.707.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 2117 du 14 novembre 2006. Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*TRAVELPORT INVESTOR (LUXEMBOURG) S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2008127264/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01377. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

**Binian S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 81.412.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128663/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00070. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**Peafield Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 5.475.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 135.976.

Statuts coordonnés en date du 12 août 2008 suite à un acte n ° 461, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Boîte Postale 320, L-2013 Luxembourg

Notaire

Référence de publication: 2008128660/208/14.

(080149587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**Moseltank A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 73.435.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 07 octobre 2008.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2008128639/201/12.

(080149705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**Hofin GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 85.783.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 décembre 2001, acte publié au Mémorial C no 746 du 16 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HOFIN GmbH*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008128193/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01313. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080148733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

**Zidag S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 125.780.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2008128184/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01791. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080148817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

**Portus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.  
R.C.S. Luxembourg B 90.855.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 07 octobre 2008.

Henri BECK

*Notaire*

Référence de publication: 2008128644/201/12.

(080149695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Orca Shipping A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.  
R.C.S. Luxembourg B 71.455.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 07 octobre 2008.

Henri BECK

*Notaire*

Référence de publication: 2008128637/201/12.

(080149704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Europe Shipping A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.  
R.C.S. Luxembourg B 83.558.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 07 octobre 2008.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2008128636/201/12.

(080149702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Nautica S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.  
R.C.S. Luxembourg B 99.570.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 07 octobre 2008.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2008128641/201/12.

(080149692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Lemon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 86.057.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 septembre 2008, acte n° 493 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Boîte Postale 320, L-2013 Luxembourg

Notaire

Référence de publication: 2008128650/208/14.

(080150071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Roadmap Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 32.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 132.407.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7/10/2008.

*Pour Roadmap Investments Sàrl*

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008128190/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00255. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

**Pike Environment, Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 67.819.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7/10/2008.

*Pour Pike Environment en Liquidation volontaire*

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008128189/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00252. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080148830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

**Julinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 114.856.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2008128183/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01771. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080148811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

**Binian S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 81.412.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128662/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00068. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080149722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Binian S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 81.412.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128661/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00068. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080149727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**B.E.E. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 67.997.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128664/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00072. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Binian S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.  
R.C.S. Luxembourg B 81.412.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128658/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00062. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Depolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.  
R.C.S. Luxembourg B 107.594.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/10/2008.

*Pour compte de DEPOLUX S.A.*

Nathalie Cortinhas

Référence de publication: 2008128656/3290/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00939. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**EPP Bastille (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 101.320.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7/10/2008.

*Pour EPP Bastille (Lux) Sàrl en liquidation*

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008128186/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01143. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

**C.E.F.I. S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 12.172.220,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 43.312.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 17/09/2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un Administrateur*

Référence de publication: 2008128690/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU07058. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080149535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 116.814.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 53023 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

*Notaire*

Référence de publication: 2008128670/211/12.

---

(080150131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**Farandale Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 70.554.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128671/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00031. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080149799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**Chelthorne Holdings SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.687.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CHELTHORNE HOLDINGS S.A.*

Mr. Matthijs BOGERS

*Administrateur*

Référence de publication: 2008128665/1084/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01058. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080149875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**Ets. Romain Terzi s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8008 Strassen, 20, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 15.616.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 08/10/2008.

*Pour ETS. ROMAIN TERZI s.à r.l.*

J. REUTER

Référence de publication: 2008128693/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00236. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**EF (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Entrepreneurs Fund (Luxembourg) S.à r.l.).**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 130.974.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

*Notaire*

Référence de publication: 2008128692/7241/12.

(080150030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Sol & Style S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4972 Dippach, 32, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 110.827.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER

*Notaire*

Référence de publication: 2008128684/7851/11.

(080150146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Aegis Hungary Finance Asset Management Close Company Limited by Shares - Luxembourg Branch,  
Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 123.920.

Le bilan au 31 décembre 2007 de la société mère de AEGIS HUNGARY FINANCE ASSET MANAGEMENT CLOSE COMPANY LIMITED BY SHARES a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

*Pour la société*

Signatures

*Un gérant*

Référence de publication: 2008128689/1337/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU07056. - Reçu 88,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---



**Frank's Trinidad Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 115.505.

Constituée par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 mars 2006, acte publié au Mémorial C n ° 1213 du 22 juin 2006. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 8 septembre 2006, acte publié au Mémorial C n ° 2154 du 17 novembre 2006. Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Frank's Trinidad Holding S.à r.l.*  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008128199/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01307. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

**Start Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 141.422.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN  
Notaire

Référence de publication: 2008128697/7241/11.

(080150051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Case Lobaio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 58.204.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 08/10/2008.  
*Pour CASE LOBAIO s.à r.l.*  
J. REUTER

Référence de publication: 2008128696/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00227. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Parness S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.  
R.C.S. Luxembourg B 76.584.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128675/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00056. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**"Wirth-Toussaint s.à r.l.", Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, rue Jos Seyler.  
R.C.S. Luxembourg B 113.103.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER  
Notaire

Référence de publication: 2008128683/7851/11.

(080149726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Madras Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 109.360.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 octobre 2008.

BLANCHE MOUTRIER  
NOTAIRE

Référence de publication: 2008128682/272/12.

(080149650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Mersch & Schmitz Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8279 Holzem, 26, route de Capellen.  
R.C.S. Luxembourg B 89.887.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 08/10/2008.

Pour MERSCH & SCHMITZ SERVICES s.à r.l.  
J. REUTER

Référence de publication: 2008128694/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00233. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**CitCor Franconia Dresden III S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 1.610.506,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 130.168.

**EXTRAIT**

Il est à noter que le siège social de CitCor Residential Holdings S.à r.l., associé unique de la Société, est désormais au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.  
Gérant  
Signatures

Référence de publication: 2008128029/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01821. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

**Banque Öhman S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 112.033.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN  
*Notaire*

Référence de publication: 2008128701/7241/11.

(080149945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Lima (Bradford) S.à. r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. ProLogis UK CCXVI S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 109.222.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN  
*Notaire*

Référence de publication: 2008128698/7241/12.

(080150067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Floorfinance, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 70.203.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 08/10/2008.  
*Pour Floorfinance S.A.*  
J. REUTER

Référence de publication: 2008128699/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00221. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080149720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**CitCor Franconia Dresden II S.à. r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 1.183.387,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 130.151.

**EXTRAIT**

Il est à noter que le siège social de CitCor Residential Holdings S.à. r.l., associé unique de la Société, est désormais au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.  
Luxembourg Corporation Company S.A.  
*Gérant*  
Signatures

Référence de publication: 2008128025/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01819. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080149327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

**Nordic Investment Consulting S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 140.418.

## EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 5 septembre 2008:

- Le siège social de la société a été transféré du 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg au 5, rue Jean Monnet, L-1025 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/09/2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008128051/5878/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00644. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

**Polysan S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch, 37, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 124.473.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 02.10.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128053/9323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08925. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

**Passion Pneu Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8005 Strassen, 18, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 101.429.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008128177/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01799. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

**Eupromedia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 136.760.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2008128703/7241/11.

(080149931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**KEYNOTE Conseil Informatique Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 142.066.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN  
*Notaire*

Référence de publication: 2008128705/7241/11.

(080150158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Merfor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 70.963.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Emile SCHLESSER  
*Notaire*

Référence de publication: 2008128688/227/12.

(080149683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Floorinvest Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 35.035.

Le bilan au 30/09/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 08/10/2008.

*Pour Floorinvest Holding S.A.*  
J. REUTER

Référence de publication: 2008128700/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00217. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080149716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Forest Hill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 89.891.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

*Pour Forest Hill S.à r.l.*  
Représenté par Proservices Management S.à r.l.  
*Gérant*  
Représenté par Matthijs BOGERS  
*Gérant*

Référence de publication: 2008128054/1084/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01761. - Reçu 30,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080148579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

**Habacker LogPark Site Four S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 135.028.

—  
EXTRAIT

Il résulte du Conseil de Gérance de la société que le siège social sera transféré avec effet au 15 octobre 2008 du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 37, Val Saint André, L-1128 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008128126/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01351. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080149296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

**Société Immobilière des Artisans S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 81.233.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128132/1402/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01234. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080148851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

**Julinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 114.856.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2008128181/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01777. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080148808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

**Fortezza RE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 112.459.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 52794 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

*Notaire*

Référence de publication: 2008128706/211/11.

(080149642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**LBREP II Lion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 137.750,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 120.098.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 29 août 2008:

- Monsieur Benoît Jean J. Bauduin, administrateur de société, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société.

Depuis le 29 août 2008, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

*Gérant de catégorie A:*

- Monsieur Michael Denny, administrateur de société, né le 1<sup>er</sup> novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Gérants de catégorie B:*

- Monsieur Michael Tsoulies, administrateur de société, né le 30 avril 1961 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 25 Bank Street, Londres E14 5LE, (Royaume-Uni).

- Monsieur Rodolpho Amboss, administrateur de société, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), ayant son adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, NY 10022, (Etats-Unis d'Amérique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Pour extrait conforme

*LBREP II Lion S.à r. l.*

Signatures

Référence de publication: 2008127930/8223/29.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07667. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

**OTTAWA (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 111.233.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008127956/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01132. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

**Webb S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: GBP 32.250,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 138.462.

In the year two thousand and eight, on the tenth of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole partner (the Sole Partner) of Webb S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office in L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 138.462 and having a corporate capital amounting to 32.250 GBP (the Company). The Company has been incorporated on April 30, 2008 pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notary residing in Lux-

embourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1363, page 65408. The last amendment was made by a deed of the undersigned notary on September 1st, 2008, not yet published.

There appeared:

APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P., acting through its general manager APOLLO EPF MANAGEMENT, L.P., whose address is c/o Apollo EPF Management, L.P., 9 West 57th Street, 41st Floor, New York, NY 10019, USA (the Sole Shareholder),

hereby represented by M<sup>e</sup> Natacha Trunkwald, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York (USA), on September 8th, 2008.

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Partner has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Partner holds all the shares in the corporate capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change to the management provisions as well as the representation rules of the Company and, consequently, amendment of articles 8.1., 10.5. and 11. of the articles of association of the Company (the Articles);

2. Amendment of articles 5.3., 5.7., 5.10., 6., 17.2., 17.3., 17.7. and 18.3. of the Articles in order to fix certain errors and inconsistencies with regards to the provisions relating to the preferred equity stock certificates (the PESCs);

3. Restatement of the Articles;

4. Miscellaneous.

III. That the Sole Partner has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Partner resolves to change the management provisions as well as the representation rules of the Company and, to amend consequently articles 8.1., 10.5. and 11. of the articles of association of the Company.

*Second resolution*

The Sole Partner resolves to amend articles 5.3., 5.7., 5.10., 6., 17.2., 17.3., 17.7. and 18.3. of the Articles in order to fix certain errors and inconsistencies with regards to the provisions relating to the PESCs.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Partner resolves to amend and restate the Articles in order to reflect the above mentioned changes, so that these Article read henceforth as follows:

**"I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name - Form.** The name of the company is "Webb S. à r.l." (the Company).

The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which shall have the status of a securitization company (société de titrisation) within the meaning of the law of March 22, 2004 on securitization (the Securitization Law) and shall be subject to and governed by the Securitization Law, the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Law) as well as by the present articles of association (the Articles).

**Art. 2. Registered office**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single Partner or the general meeting of Partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object**

3.1. The exclusive purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous



basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. The Company may issue shares, notes, bonds, debentures and any kind of equity or debt securities whose value or yield depend on those risks. The Company may borrow in any form within the limits of the Securitisation Law.

3.2. The Company may, in this same context, acquire, invest in, hold and dispose of loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, and other securities in compliance with the provisions of the Securitisation Law and the Companies Law, it being understood that the Company may not issue securities to the public.

3.3. The Company may give guarantees and grant pledges, mortgages or any other types of security interests over all or some of its assets within the limits of the Securitisation Law.

3.4. The Company may freely dispose of, and assign its assets on such terms as determined by the board of managers or the single manager, as the case may be.

3.5. The Company may open one or several compartments in accordance with article 7. of these Articles.

3.6. The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

#### **Art. 4. Duration**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the Partners.

## **II. Corporate Capital**

#### **Art. 5. Corporate Capital**

5.1. The Company's corporate capital is represented by twenty-six thousand (26,000) ordinary shares in registered form with a par value of one (1) Pound Sterling each (the Ordinary Shares), all subscribed and fully paid-up. The holder (s) of Ordinary Shares is hereinafter individually referred to as an Ordinary Partner and collectively as the Ordinary Partners.

5.2. The Company's corporate capital is also represented by six thousand two hundred fifty (6,250) preferred equity stock certificates with a par value of one (1 GBP) Pound Sterling each (the PESCs and together with the Ordinary Shares, the Shares), which are redeemable in accordance with these Articles. The holder(s) of PESCs is hereinafter individually referred to as a PESC Partner and collectively as the PESC Partners. The Ordinary Partner(s) and the PESC Partner(s) are hereinafter collectively referred to as the Partners.

5.3. The entire corporate capital thus amounts to thirty-two thousand two hundred fifty (32,250 GBP) Pound Sterling.

5.4. The Company shall maintain a share premium reserve account for the Ordinary Shares (the Ordinary Shares Share Premium Reserve Account) in Pound Sterling (GBP), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the Ordinary Shares. Amounts so recorded to this share premium reserve account will constitute freely distributable reserves of the Company.

5.5. The Company shall maintain a share premium reserve account for the PESCs (the PESCs Share Premium Reserve Account) in Pound Sterling (GBP), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the PESCs. Amounts so recorded to this share premium reserve account will constitute freely distributable reserves of the Company.

5.6. The corporate capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single Partner or, as the case may be, by the general meeting of Partners, composed of the PESC Partners and the Ordinary Partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles. In case a PESC Partner is also an Ordinary Partner, he counts as one partner of the Company for the quorum requirements set forth by law.

#### *General - Redemption by the Company of Shares*

5.7. The Company may redeem its Shares to the extent permitted by these Articles on the basis of amounts available for distribution in accordance with article 18.3.

#### *Mandatory redemption of the PESCs by the Company*

5.8. To the extent permissible by law, on December 31, 2028 the Company must redeem all (but not some) of the PESCs still outstanding on that date.

#### *Optional redemption of the PESCs by the Company*

5.9. Subject to article 5.7. and the unanimous approval of the Partners, the Company may redeem PESCs with at least six (6) calendar days prior written notice to each PESC Partner, setting out the proposed redemption date (which must be a Business Day) and the redemption consideration, including reasonable detail of calculations as against the requirements of article 5.7. (as the case may be).

*Consideration payable to PESC Partner(s) on redemption*

5.10. The PESC Partner(s), in consideration of a redemption of their PESCOs by the Company under article 5.8. or article 5.9., shall be entitled to receive an amount equal to the sum of:

a) the PESC Investment Amount; and

b) the balance of the PESC Profit Account, whereby the balance of the PESC Profit Account is determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the resolution of the Partner(s) deciding on the redemption is the end of a PESC Coupon Period.

**Art. 6. Ordinary Shares and PESCOs**

6.1. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.2. Shares are freely transferable among Partners, thus among PESCO Partners and Ordinary Partners, or, if there is not more than one Partner in the Company (who can either be a PESCO Partner or an Ordinary Partner or both), to third parties.

In case of plurality of Partners, the transfer of Shares to either non-Ordinary Partners or/and non PESCO Partners is subject to the prior approval of the general meeting of Partners (composed of the PESCO Partners and the Ordinary Partners), representing at least three quarters of the corporate capital of the Company.

A Share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Companies Law.

6.3. In the case of an increase of the Company's corporate capital, in any Compartment (as defined in Article 7.), the new Shares to be subscribed for in cash must be offered first to the existing Partners, in proportion to the part of the corporate capital represented by their Shares. The existing Partners may exercise their preferential subscription right during a term of at least fifteen days from the offer for subscription. This term shall be determined by the general meeting of Partners. The date of the opening of the subscription period and the period during which the preferential subscription right can be exercised shall be announced in a written notice sent to the Partners. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each Partner. The right to subscribe to the new Shares is transferable throughout the subscription period, and is such transfer is subject to the same transfer formalities as those imposed to the Shares in respect of which the right arises. Shares which are not subscribed to as provided for above may only be subscribed for by non-Partners subject to the prior approval of the general meeting of Partners (composed of the PESCO Partners and the Ordinary Partners) representing at least three quarters of the corporate capital of the Company. Shares will be issued to all Partners under the same terms and conditions.

6.4. A register of the Partners will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Companies Law and may be examined by each Partner who so requests.

**Art. 7. Compartments**

7.1. The Board (as defined in Article 8.) may create one or more compartments within the Company (the Compartment or the Compartments). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the Board creating such Compartment, correspond to a distinct part of its assets and liabilities. The resolution of the Board creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolution against any Partner and third party.

7.2. As between Partners, investors and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of Partners, investors and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the Board having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and which shall be exclusively available to satisfy such Partners, investors and creditors. Partners, investors and creditors of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.

7.3. Unless otherwise provided for in the resolution of the Board having created such Compartment, no resolution of the Board may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the Partners, investors, or creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all Partners, investors or creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the Board taken in breach of this provision shall be void.

7.4. Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

The Company may, in accordance with the provisions of the Securitization Law and the Companies Law, issue debt or equity securities whose value or yield is linked to specific Compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares.

### III. Management - Representation

#### Art. 8. Board of managers

8.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single Partner or the general meeting of Partners (composed of the PESC Partners and the Ordinary Partners), as the case may be, which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board). The manager(s) need not to be Partner(s).

8.2. The managers may be dismissed ad nutum.

#### Art. 9. Powers of the Board

9.1. All powers not expressly reserved by the Companies Law, the present Articles or the Shareholders Agreement to the single Partner or the general meeting of Partners (composed of the PESC Partners and the Ordinary Partners) fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the Board, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

9.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either Partners (be it PESC Partners or Ordinary Partners or both) or not, by the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, by the Board.

9.3. The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the Board, who shall have the powers determined by the Board and who may, if the Board so authorizes, sub-delegate their powers. Such persons may be appointed in relation to one or more specific Compartments of the Company.

9.4. The Company may enter with any Luxembourg or foreign company into management or advisory agreements according to which the above mentioned company or any other company previously approved by it will supply the Company with recommendations and advice with respect to the conduct of the Company's business and the accomplishment of its purpose, and according to which such company may, on a day-to-day basis and subject to the overall control and ultimate responsibility of the Board, manage the Company's assets in accordance with the Securitisation Law. The management or advisory agreements shall contain the rules governing the modification or expiration of such agreements which are otherwise concluded for an unlimited period. Such management or advisory agreements may be entered into in relation to one or more specific Compartments of the Company.

#### Art. 10. Procedure

10.1. The Board shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager or the external auditor(s) of the Company, at the place indicated in the convening notice.

10.2. Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board.

10.3. No such convening notice is required if all the members of the Board are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board.

10.4. Any manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another manager as his proxy.

10.5. The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented (in person or by proxy). Resolutions of the Board are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

10.6. Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 11. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, by the joint signature of any two managers. In addition, the Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated in accordance with article 9.2. of these Articles.

**Art. 12. Liability of the managers.** Save in the case of fraud, negligence or willful misconduct, the managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Companies Law.

#### IV. General meetings of Partners

##### Art. 13. Powers and voting rights

13.1. The single Partner assumes all powers conferred by the Companies Law to the general meeting of Partners.

13.2. Each Partner shall have one vote for every Share that it holds.

13.3. Each Partner may appoint any person or entity as his/her/its attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him/her/it at the general meetings of Partners.

##### Art. 14. Form - Quorum - Majority

14.1. If there are not more than twenty-five Partners (it being said that in case a person or entity is a PESC Partner and an Ordinary Shares Partner, this person or entity counts for one Partner), the decisions of the Partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the Partners (both the PESC Partners and the Ordinary Partners) in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The Partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the Partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

14.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Partners owning more than half of the corporate capital.

14.3. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by a unanimous resolution of the Partners. Resolutions to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the Partners (in number) owning at least three quarters of the Company's corporate capital.

14.4. In case a person or entity is a PESC Partner and an Ordinary Shares Partner, this person or entity counts for one Partner for purposes of calculating the quorum as provided for by the Companies Law.

#### V. Annual accounts - Allocation of Profits

##### Art. 15. Accounting Year

15.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

15.2. Each year, the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and Partners towards the Company.

15.3. Each Partner may request that a copy of the balance sheet, the profit and loss account or the inventory be sent to it at its own cost, otherwise each Partner may inspect the inventory, the balance sheet and the profit and loss account at the registered office.

15.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual general meeting of Partners (composed of the PESC Partners and the Ordinary Partners) or by way of circular resolutions of the Partners within six (6) months from the closing of the financial year.

**Art. 16. External Auditors.** The accounts of the Company shall be audited by an external auditor (réviseur d'entreprises) to be appointed by the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the Board in accordance with article 48 of the Securitisation Law.

##### Art. 17. Profit and Loss

###### *General*

17.1. The Company shall maintain:

- (a) a legal reserve account (the Legal Reserve Account);
  - (b) a PESC profit account (the PESC Profit Account); and
  - (c) a general profit account (the General Profit Account) (which is not a PESC Profit Account),
- all to be kept in Pound Sterling (GBP).

###### *Allocation of Losses*

17.2. Any losses appearing from the profit and loss account adopted by the general meeting of Partners shall be allocated as follows:

- (a) first, to the General Profit Account, if and to the extent this account shows a positive amount;
- (b) second, the balance after the allocation pursuant to paragraph (a) above, if any, to the PESC Profit Account, if and to the extent this account shows a positive amount, and
- (c) third, the balance after the allocation pursuant to paragraphs (a) and (b) above, if any, to the General Profit Account.

###### *Allocation of Profits*

17.3. Each financial year, all of the profit distributable by law shown in the annual accounts of the Company adopted by the general meeting of Partners, which, for the avoidance of doubt, shall include the PESC Coupon Entitlement, must be allocated to the Profit Accounts referred to in article 17.1. in the following order:

(i) first, an amount corresponding to 5% of the profit distributable by law shall be allocated to the Legal Reserve Account, until the aggregate amount allocated to the Legal Reserve Account is equal to 10% of the issued corporate capital of the Company; and

(ii) second, with respect to any financial year, the PESC Coupon Entitlement that has not been fully allocated to the PESC Profit Account due to insufficient profits in any previous financial year shall be allocated to the PESC Profit Account; and

(iii) third, with respect to any financial year, the PESC Coupon Entitlement that has been allocated to the PESC Profit Account and which has thereafter been withdrawn from the PESC Profit Account due to allocation of losses under article 17.2. in a subsequent financial year shall be allocated to the PESC Profit Account; and

(iv) fourth, with respect to any financial year, an amount equal to the PESC Coupon Entitlement for such financial year shall be allocated to the PESC Profit Account; and

(v) finally, the part of the profit remaining after the allocations pursuant to paragraph (i) to and including (iv) shall be allocated to the General Profit Account.

#### *Coupons*

17.4. Subject to article 17.6., on each PESC Period End Date, the balance of the PESC Profit Account may be paid to the PESC Partner(s) as a dividend, calculated on the following basis:

(a) in case of a final dividend: the balance of the PESC Profit Account (taking into account the reduction in the PESC Profit Account effected by any interim dividends made to the PESC Partner);

(b) in the case of interim dividends made to the PESC Partner(s): the balance of the PESC Profit Account determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the relevant PESC Period End Date is the end of a financial year.

17.5. Any distribution out of the Profit Accounts which is not contemplated by Article 17.4. can only be made to the Partners (comprising the PESC Partners and the Ordinary Partners) pursuant to a resolution of the single Partner or a unanimous resolution of the general meeting of the Partners where the entire voting share capital of the Company is present or represented.

17.6. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by resolution of the single Partner or a unanimous resolution of the general meeting of the Partners where the entire voting share capital of the Company is present or represented within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Partners must refund the excess to the Company.

17.7. The following capitalised terms used in these Articles shall have the following meanings:

**Business Day** means a day (other than a Saturday or Sunday or public holiday) on which commercial banks are generally open for business in Luxembourg.

**Commencement Date** means April 30, 2008.

**Legal Reserve Account** has the meaning given in article 17.1.

**PESC Coupon Entitlement** means, with respect to any PESC Coupon Period, an amount calculated as the product of (a) the PESC Coupon Rate, and (b) the average PESC Investment Amount during the relevant PESC Coupon Period.

**PESC Coupon Period** means the period:

(a) starting on (and including) the Commencement Date or a PESC Period End Date; and

(b) ending on (but not including) the next PESC Period End Date, based on a year of 365 days and the number of whole days in the relevant PESC Coupon Period.

**PESC Coupon Rate** means a fraction, expressed as a percentage, the numerator of which is all income (including interest and gains), net of taxes, derived by the Company from the PESC Investment for the relevant PESC Coupon Period, minus the Company's expenses allocable to the PESC Investment during such PESC Coupon Period, and the denominator of which is the average PESC Investment Amount during the relevant PESC Coupon Period.

**PESC Investment** means any and all receivables and other assets acquired by the Company with the proceeds from the issuance of the PESC's (including the share premium contributions thereon), including the re-investment of income and gains derived from such receivables and assets.

**PESC Investment Amount** means the sum of:

- (a) the nominal value of each PESC multiplied by the number of PESCs on issue; and
- (b) the balance of the PESC Share Premium Reserve Account.

**PESC Period End Date** means:

- (a) December 31 of each year occurring before the date specified in Article 5.8.; and
- (b) each date of redemption of PESCs by the Company pursuant to Article 5.8. and Article 5.9.; or, if such date is not a Business Day, the next Business Day (unless that day falls in the following financial year, in which case the PESC Period End Date ends on the previous Business Day).

**PESC Profit Account** has the meaning given to it in Article 17.1.

**Ordinary Shares Share Premium Reserve Account** has the meaning given to it in Article 5.4.

**PESC Share Premium Reserve Account** has the meaning given to it in Article 5.5.

**Profit Accounts** means the PESC Profit Account and the General Profit Account.

**Shareholders Agreement** means the agreement entered into between the Company (1) the Board (2) and the persons identified in Schedule 1 thereto (3) in relation to, inter alia, the regulation and management of the business and affairs of the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 18. Dissolution and liquidation of the Company

18.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Partners (partners meaning PESC Partners or/and Ordinary Partners), appointed by a resolution of the single Partner or a resolution of the general meeting of Partners (comprising the Ordinary Partners and the PESC Partners) which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.2. These Articles shall remain in effect during the liquidation.

18.3. Any assets remaining after payment of all of the Company's debts shall be applied as follows:

- (a) first, to the PESC Partner(s), the PESC Investment Amount and the balance of the PESC Profit Account, whereby the balance of the PESC Profit Account is determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the resolution of the Partner(s) provided for in article 18.1. is the end of a PESC Coupon Period;
- (b) second, to the Ordinary Partner(s), the paid up part on the Ordinary Shares; and
- (c) third, to the Ordinary Partner(s), the remainder after the distributions pursuant to paragraphs (a) to (b).

Upon liquidation, no distributions may be made to the Company in respect of Shares held by it.

18.4. After the liquidation has been completed, the books and records of the Company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the single Partner or the general meeting of Partners (composed of the PESC Partners and the Ordinary Partners), to dissolve the Company. Where the single partner or the general meeting of the Partners has not appointed such person, the liquidators shall do so.

## VII. General provision

**19.** Reference is made to the provisions of the Companies Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

En l'an deux-mille huit, le dix septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Webb S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.462 et ayant un capital social s'élevant à 32.250,- GBP (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

numéro 1363, page 65408. La dernière modification des status a eu lieu par un acte du notaire instrumentant du 1<sup>er</sup> septembre 2008, non encore publié.

A comparu:

APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P., un

Limited Partnership, agissant par son associé commandité APOLLO EPF MANAGEMENT, L.P., ayant pour adresse c/o Apollo EPF Management, L.P., 9 West 57th Street, 41 st Floor, New York, Etats-Unis d'Amérique (l'Associé Unique), ici représenté par M<sup>e</sup> Natacha Trunkwald, Avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 septembre 2008, à New York, Etats-Unis d'Amérique.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Changement des dispositions de gérance ainsi que des règles de représentation de la Société, et amendement en conséquence des articles 8.1., 10.5. et 11. des statuts de la Société (les Statuts);

2. Modification des articles 5.3., 5.7., 5.10., 6., 17.2., 17.3., 17.7. et 18.3. des Statuts en vue de remédier à certaines erreurs et inconsistances concernant les dispositions relatives aux certificats de parts privilégiées (les PESCs);

3. Refonte des Statuts;

4. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier les dispositions relatives aux règles de gérance ainsi que les règles de représentation de la Société, et d'amender en conséquence les articles 8.1., 10.5. et 11. des statuts de la Société

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier les articles 5.3., 5.7., 5.10., 6., 17.2., 17.3., 17.7. et 18.3. des Statuts afin de remédier à certaines erreurs et inconsistances concernant les dispositions relatives aux PESCs.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier et de procéder à la refonte des Statuts en vue de refléter les changements mentionnés ci-dessus, de sorte que ces Statuts auront désormais la teneur suivante:

### **«I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination - Forme.** La dénomination de la société est "Webb S. à r.l." (la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée laquelle doit avoir le statut de société de titrisation dans le sens de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la Loi sur la Titrisation) et doit être soumise et régie par la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés Commerciales) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social**

3.1. La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière, étant entendu que la Société ne pourra pas émettre en continu de valeurs mobilières à destination du public. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre

moyen. La Société pourra émettre des parts sociales, des titres, des obligations, des emprunts obligataires et toute sorte valeur de capital ou de dette dont la valeur ou rapport dépend de ces risques. La Société pourra réaliser des emprunts de toute forme dans les limites de la Loi sur la Titrisation.

3.2. La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, investir dans, détenir et disposer des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, et autres valeurs mobilières conformément aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et la Loi sur les Sociétés Commerciales, étant entendu que la Société ne pourra pas émettre des titres au public.

3.3. La Société pourra octroyer des garanties et des gages, des emprunts hypothécaires ou tous autres types de sûretés sur l'ensemble ou certains de ses actifs dans les limites permises par la Loi sur la Titrisation.

3.4. La Société pourra librement disposer de, et transférer ses actifs, présents ou futurs, suivant les termes et conditions déterminés par le conseil de gérance ou le gérant unique, selon le cas.

3.5. La Société pourra créer un ou plusieurs compartiments conformément à l'article 7. des Statuts.

3.6. La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations facilitant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

#### **Art. 4. Durée**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital Social**

#### **Art. 5. Capital Social**

5.1. Le capital social de la Société est représenté par vingt-six mille (26.000) parts sociales ordinaires sous forme nominative ayant une valeur nominale d'une livre sterling (1 GBP) chacune (les Parts Ordinaires), toutes souscrites et entièrement libérées. Le(s) détenteur(s) de Parts Ordinaires est ci-après individuellement défini comme un Associé Ordinaire et collectivement comme Associés Ordinaires.

5.2. Le capital social de la Société est également représenté par six mille deux cent cinquante (6.250) certificats de parts privilégiées ayant une valeur nominale d'une livre sterling (1 GBP) chacun (les PESCOs et ensemble avec les Parts Ordinaires, les Parts), lesquels sont rachetables conformément aux Statuts. Le(s) détenteur(s) de PESCOs est ci-après individuellement défini comme un Associé PESCO et collectivement comme des Associés PESCOs. Les Associés Ordinaires et les Associés PESCOs sont ci-après définis collectivement comme les Associés.

5.3. L'entier capital social s'élève donc à trente-deux mille deux cent cinquante Livres Sterling (GBP 32,250).

5.4. La Société doit maintenir un compte de réserve de prime d'émission pour les Parts Ordinaires (le Compte de Réserve de Prime d'Emission des Parts Ordinaires) en Livres Sterling (GBP), et doit être inscrit dans un tel compte, le montant ou la valeur de toute prime libérée pour les Parts Ordinaires. Les montants ainsi inscrits sur ce compte de réserve de prime d'émission constitueront des réserves de la Société librement distribuables.

5.5. La Société doit maintenir un compte de réserve de prime d'émission pour les PESCOs (le Compte de Réserve de Prime d'Emission des PESCOs) en Livres Sterling (GBP), et doit être inscrit dans un tel compte, le montant ou la valeur de toute prime libérée pour les PESCOs. Les montants ainsi inscrits sur ce compte de réserve de prime d'émission constitueront des réserves de la Société librement distribuables.

5.6. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Associé unique, ou le cas échéant par une décision de l'assemblée générale des Associés, composée des Associés PESCOs et des Associés Ordinaires, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. Lorsque l'Associé PESCO est également un Associé Ordinaire, il compte comme un associé de la Société pour le quorum requis prévu par la loi.

#### *Général - Rachat par la Société des Parts*

5.7. La Société peut racheter ses propres Parts dans les conditions prévues par les Statuts sur base des montants disponibles pour la distribution conformément à l'article 18.3.

#### *Rachat obligatoire des PESCOs par la Société*

5.8. Dans les limites prévues par la loi, le 31 décembre 2028 la Société doit racheter tous (et non seulement quelques uns) les PESCOs encore émis à cette date.

#### *Rachat optionnel des PESCOs par la Société*

5.9. Sous réserve de l'article 5.7. et à l'accord unanime des Associés, la Société peut racheter les PESCOs en délivrant au moins six (6) jours calendaires à l'avance une notification écrite à chaque Associé PESCO, mentionnant la date de rachat proposée (laquelle doit être un Jour Ouvrable) et le montant du rachat incluant les détails raisonnables de calcul tels que requis par l'article 5.7. (le cas échéant).



### *Montant payable au(x) Associé(s) PESC suite au rachat*

5.10. Le(s) Associé(s) PESC, en rémunération du rachat ou de l'acquisition de leur PESC par la Société selon l'article 5.8. ou 5.9. a/ont le droit de recevoir un montant égal à la somme de:

(a) le Montant d'Investissement PESC; et

(b) le solde du Compte de profit PESC, en ce que le Compte de profit PESC est déterminé d'après le postulat que le jour calendaire précédant immédiatement la décision de(s) l'Associé(s) décidant du rachat est la fin de la Période de Coupon PESC.

### **Art. 6. Parts Ordinaires et PESC.**

6.1. Vis-à-vis de la Société, les Parts sont indivisibles, dès lors un seul propriétaire par Part est admis, et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.2. Les Parts sont librement cessibles entre Associés, donc entre Associés PESC et Associés Ordinaires, ou, s'il n'y a pas plus d'un Associé dans la Société (qui peut être un Associé PESC ou un Associé Ordinaire ou les deux), aux tiers.

Lorsqu'il y a plusieurs Associés, la cession de Parts soit aux Associés non-Ordinaires et/ou aux Associés non-PESC est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des Associés (composé d'Associés PESC et d'Associés Ordinaires), représentant au moins les trois quarts du capital social.

Une cession de Parts n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

6.3. En cas d'augmentation du capital social de la Société, dans un quelconque Compartiment (tel que défini à l'article 7.), les nouvelles Parts devant être souscrites en numéraire doivent être proposées en premier aux Associés existants, proportionnellement à ce que leurs Parts représentent dans le capital social. Les Associés existants peuvent exercer leur souscription préférentielle pendant une durée d'au moins quinze jours à compter de l'offre de souscription. Cette durée est déterminée par l'assemblée générale des Associés. La date d'ouverture de la période de souscription doit être annoncée par notice écrite adressée aux Associés. Les Associés peuvent renoncer par écrit, soit en original, soit par télégramme, fac-similé ou email à la notice écrite préalable. Le droit de souscrire aux nouvelles Parts est transmissible pendant la période de souscription, et un tel transfert est soumis aux mêmes formalités que celles imposées aux Parts auxquelles il est attaché. Les Parts qui ne sont pas souscrites comme stipulé ci-dessus peuvent seulement être souscrites par des non-Associés à condition que ceux-ci reçoivent l'agrément préalable de l'assemblée générale des Associés (composée des associés PESC et des Associés Ordinaires) représentant au moins trois quarts du capital social de la Société. Les Parts seront émises à tous les Associés selon les mêmes termes et conditions.

6.4. Un registre des Associés est conservé au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et peut être consulté par chaque Associé qui en fait la demande.

### **Art. 7. Compartiments**

7.1. Le Conseil (tel que défini à l'article 8.) pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le Compartiment ou les Compartiments). Sauf disposition contraire dans les résolutions du Conseil créant un tel Compartiment, chaque Compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. Les résolutions du Conseil créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront obligatoires vis à vis de tout Associé et des tiers, à compter de la date des résolutions.

7.2. Entre les Associés, les investisseurs et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des Associés, investisseurs et créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont nés, ont été désignés comme rattachés à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans les résolutions du Conseil créant un tel Compartiment, strictement limitées aux biens de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces associés et créanciers. Les Associés, investisseurs et créanciers et de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit aux biens d'un tel Compartiment.

7.3. Sauf disposition contraire dans les résolutions du Conseil de la Société créant un tel Compartiment, aucune résolution du Conseil de la Société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre tout autre décision affectant directement les droits des Associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des Associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le Conseil en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

7.4. Chaque Compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

La Société pourra, conformément aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et de la Loi sur les Sociétés Commerciales, émettre des valeurs mobilières dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, biens ou autres engagements

spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories d'actions.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 8. Conseil de gérance

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés (composée des Associés PESC et des Associés Ordinaires), le cas échéant, qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le Conseil). Le(s) gérant(s) ne doit (doivent) pas être associés.

8.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

#### Art. 9. Pouvoirs du Conseil

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés Commerciales, les Statuts, ou le Pacte d'Actionnaires à l'Associé unique ou à l'assemblée générale des Associés (composée des Associés PESC et des Associés Ordinaires) sont de la compétence du gérant unique ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet de la Société.

9.2. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués pour des tâches spécifiques par le gérant unique, ou si la société est administrée par plusieurs gérants, par le Conseil, à un ou plusieurs agents, Associés (Associés PESC ou Associé Ordinaire ou les deux) ou non.

9.3. Le Conseil pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'administration de la Société (incluant le droit d'agir en tant que signataire autorisé pour la Société), et ses pouvoirs d'agir pour servir la politique et l'objet de la Société, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales, membres du Conseil ou non, qui disposeront de pouvoirs déterminés par le Conseil et qui pourront, sur autorisation du Conseil, sous-déléguer leurs pouvoirs. Ces personnes pourront être nommées relativement à un ou plusieurs Compartiments déterminés de la Société.

9.4. La Société pourra conclure des contrats de gestion ou de conseil avec toute société luxembourgeoise ou étrangère selon lesquels la société mentionnée ci-dessus ou toute autre société ayant été préalablement approuvée par elle fournira à la Société des recommandations et conseils relatifs à la conduite des affaires de la Société et à l'accomplissement de son objet, et suivant lesquels une telle société pourra gérer les biens de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation, sur une base journalière et sujette au contrôle général et à la responsabilité ultime du Conseil de la Société. Ces contrats de gestion ou de conseil contiendront les règles gouvernant leur modification et leur expiration, à défaut de quoi ils seront considérés comme conclus pour une durée illimitée. Ces contrats de gestion ou de conseil seront conclus en relation avec un ou plusieurs Compartiments de la Société.

#### Art. 10. Procédure

10.1. Le Conseil se réunit, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation de tout gérant ou du réviseur d'entreprises de la Société au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.2. Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion du Conseil.

10.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

10.4. Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du conseil de gérance.

10.5. Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés (en personne ou par procuration). Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés.

10.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

10.7. En cas d'urgence, des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance valablement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et être prouvées par lettre ou télécopie.

**Art. 11. Représentation.** La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique de la Société ou, si en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants. La

Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne qui a reçu un pouvoir de signature délégué conformément aux dispositions de l'article 9.2. des présents Statuts.

**Art. 12. Responsabilité des gérants.** Sauf en cas de fraude, négligence ou mauvaise administration, les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi sur les Sociétés Commerciales.

#### IV. Assemblées générales des Associés

##### Art. 13. Pouvoirs et droits de vote

13.1. L'Associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi sur les Sociétés Commerciales à l'assemblée générale.

13.2. Chaque Part Sociale donne à droit à un vote.

13.3. Un Associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique afin de le représenter à toute assemblée générale des Associés.

##### Art. 14. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

14.1. Lorsqu'il y a plus de vingt-cinq Associés (étant entendu que dans le cas où une personne ou entité est un Associé PESC et un Associé Ordinaire, cette personne ou entité compte pour un Associé), les décisions des Associés peuvent être prises par résolutions circulaires dont le texte sera envoyé à chaque Associé (à la fois aux Associés PESC et aux Associés Ordinaires) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les Associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des Associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

14.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social.

14.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts seront adoptées par les Associés à l'unanimité. Les résolutions prises pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des Associés (en nombre) représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

14.4. Lorsqu'une personne physique ou morale est un Associé PESC et également un Associé Ordinaire, cette personne physique ou morale compte comme un seul Associé de la Société pour le calcul du quorum requis par la loi.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

##### Art. 15. Exercice social

15.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

15.2. Chaque année, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil, dresse le bilan et le compte de pertes et profits, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des Associés envers la Société.

15.3. Tout Associé peut demander qu'une copie du bilan, du compte de profit et pertes ou de l'inventaire lui soit envoyée à ses frais ou prendre connaissance de l'inventaire, du compte de profit et pertes et du bilan au siège social.

15.4. Le bilan et le compte de pertes et profits sont approuvés par l'assemblée générale annuelle des Associés (composée des Associés PESC et des Associés Ordinaires) ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

**Art. 16. Réviseur d'entreprises.** Les opérations de la Société sont contrôlées par un réviseur d'entreprises nommé par le gérant unique ou lorsque la société est administrée par plusieurs gérants, par le Conseil, conformément à l'article 48 de la Loi sur la Titrisation.

##### Art. 17. Bénéfices et Pertes

###### *Général*

17.1. La Société devra maintenir:

- (a) un compte de réserve légale (le Compte de Réserve Légale);
- (b) un compte de profits PESC (le Compte de Profits PESC); et
- (c) un compte général de profits (le Compte Général de Profits) (qui n'est pas un Compte de Profits PESC), qui seront tous tenus en Livres sterling (GBP).

###### *Répartition des Pertes*

17.2. Les pertes reprises dans le compte des bénéfices et des pertes, telle qu'adopté par l'assemblée générale des Associés, devront être affectées de la manière suivante:

- (a) premièrement, au Compte Général de Profits, dans la mesure où ce compte présente un solde positif; et

(b) deuxièmement, le solde restant après l'opération prévue par le paragraphe (a) ci-dessus sera, le cas échéant, affecté au Compte de Profits PESC dans la mesure où ce compte présente un solde positif; et

(c) troisièmement, le solde restant après l'opération prévue par les paragraphes (a) et (b) ci-dessus sera, le cas échéant, affecté au Compte Général de Profits.

#### *Répartition des Bénéfices*

17.3. Chaque exercice social, la totalité des bénéfices à affecter conformément à la loi telle que mentionnée dans les comptes annuels de la Société, pour clarification, en incluant les Coupons PESC doit être affectée au Compte de Profits dont il est question à l'article 17.1. dans l'ordre suivant:

(i) premièrement, un montant correspondant à 5% des bénéfices distribuables selon la loi sera affecté au Compte de Réserve Légale, jusqu'à ce que le montant alloué au Compte de Réserve Légale atteigne 10% du capital social de la Société; et

(ii) deuxièmement, et ce pour n'importe quelle année sociale, les montants équivalents aux Coupons PESC qui n'auront pas été pleinement affectés au Compte de Profits de PESC, en raison de bénéfices insuffisants lors d'exercices sociaux précédents, seront affectés au Compte de Profits PESC; et

(iii) troisièmement, pour n'importe quel exercice social, les Coupons PESC qui auront été affectés au Compte de Profits PESC et qui auront par après été retirés de ce compte en raison d'affectation de pertes conformément à l'article 17.2. lors d'un exercice social ultérieur, seront affectés au Compte de Profits PESC;

(iv) quatrièmement, pour n'importe quel exercice social, un montant équivalent aux Coupons PESC sera, pour l'exercice concerné, affecté au Compte de Profits PESC; et

(v) finalement, le solde du bénéfice restant après l'accomplissement des opérations décrites aux alinéas (i) à (iv) inclus sera affecté au Compte Général de Profits.

#### *Coupons*

17.4. Sous réserve de l'article 17.6., à chaque Fin de Période PESC, le solde du Compte de Profits PESC sera payé aux Associés PESC comme un dividende, calculé comme suit:

(a) en cas de dividende final: le solde du Compte de Profits PESC (tenant compte de la réduction du fait du paiement de dividendes intérimaires faits à l'Associé PESC);

(b) dans l'hypothèse du paiement de dividendes intérimaires fait à l'Associé PESC: le solde du Compte de Profits PESC déterminé sur la présomption que le jour calendrier immédiatement précédant la Fin de Période PESC prévue pour le PESC est la fin d'une année sociale.

17.5. Toute distribution sur les Comptes de Profits qui n'est pas prévue par 17.4. peut seulement être faite aux Associés comprenant les Associés PESC et les Associés Ordinaires suite à une résolution de l'associé unique (qui peut être un Associé PESC ou Associé Ordinaire voire les deux) ou suite à une résolution unanime de l'assemblée générale des associés de la Société où l'ensemble du capital social votant de la Société est présent ou représenté.

17.6 Des dividendes intérimaires peuvent être versés, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un état comptable, est établi par le gérant unique ou le Conseil;

(ii) cet état comptable indique que des profits sont disponibles en suffisance pour la distribution (en ce incluse la prime d'émission), étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et prélèvements effectués sur réserves disponibles mais diminué des pertes reportées et sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation statutaire;

(iii) la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une résolution de l'Associé unique or par une résolution unanime de l'assemblée générale des Associés lorsque que l'entièreté du capital social de la société est présent ou représenté, dans les deux mois à dater des comptes intermédiaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent reverser l'excès à la Société.

17.7. Les termes capitalisés suivants utilisés dans ces Statuts auront les significations suivantes:

**Jour ouvrable** signifie une journée (autre qu'un samedi, dimanche ou un jour férié) où les banques commerciales sont généralement ouvertes au Luxembourg.

**Date de commencement** signifie le 30 avril 2008.

**Compte de Réserve Légale** a le sens précisé à l'article 17.1.

**Coupon PESC** signifie, en rapport avec toute Période de Coupon PESC, un montant calculé comme le produit de (a) le Taux du Coupon PESC et, (b) la moyenne du Montant de l'Investissement PESC durant cette Période de Coupon PESC relevante.

**Période de Coupon PESC** signifie la période:

(a) commençant à (et incluant) la Date de Commencement ou une Fin de Période PESC;

(b) finissant à (mais n'incluant pas) la Fin de Période PESC, basée sur une année de 365 jours et le nombre de jours entiers dans la Période de Coupon PESC.

**Taux du Coupon PESC** signifie une fraction, exprimée en pourcentage, le numérateur correspondant à tous les revenus (incluant intérêts et gains), net de taxes, dérivés par la Société des Investissement PESC pour la Période de Coupon PESC relevante, moins les dépenses de la Société affectable à ces Périodes de Coupon PESC, et le dénominateur correspondant à la moyenne du Montant de l'Investissement PESC durant la Période de Coupon PESC relevante.

**Investissement PESC** signifie toutes créances et tous actifs acquis par la Société avec les produits de l'émission de PESC (incluant les distributions de primes d'émissions), incluant le réinvestissement de revenus et gains issus de tels créances et actifs.

**Montant de l'Investissement PESC** signifie la somme de:

- (a) la valeur nominale de chaque PESC multipliée par le nombre de PESC; et
- (b) le solde du Compte de Réserve de Prime d'Emission PESC.

**Fin de Période PESC** signifie:

- (a) le 31 décembre de chaque année arrivant avant la date mentionnée à l'article 5.8.; et
- (b) chaque date de rachat des PESC par la Société conformément à l'article 5.8. et l'article 5.9.; ou si une telle date n'est pas un Jour Ouvrable, le premier Jour Ouvrable suivant (à moins que ce jour ne tombe dans l'exercice sociale suivant, auquel cas la Fin de Période PESC finira le Jour Ouvrable précédent).

**Compte de Profits PESC** a le sens précisé à l'article 17.1.

**Compte de Réserve de Prime d'Emission des Parts Ordinaires** a le sens précisé à l'article 5.4.

**Compte de Réserve de Prime d'Emission PESC** a le sens précisé à l'article 5.5.

**Comptes de Profits** signifie le Compte Profits PESC et le Compte Général de Profits.

**Accord d'Associés** signifie l'accord entre la Société (1), le Conseil (2) et les personnes identifiées en Annexe 1<sup>er</sup> dudit accord (3), en relation, entre autres, avec la régulation, et la direction de la conduite des affaires de la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 18. Dissolution et liquidation de la Société

18.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non (associé signifiant Associé PESC et/ou Associé Ordinaire), nommés par résolution de l'Associé unique (qui peut être un Associé PESC ou un Associé Ordinaire voire les deux) ou par résolution de l'assemblée générale des Associés (comprenant les Associés Ordinaires et les Associés PESC) qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé (s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

18.2. Les Statuts conserveront leurs effets pendant la durée de la liquidation.

18.3. Tous les actifs restant après paiement de toutes les dettes de la Société devront être répartis comme suit:

- (a) premièrement, aux Associés PESC, le Montant d'Investissement PESC, où le solde du Compte de Profits PESC est déterminé sur la présomption que le jour calendrier précédant immédiatement la résolution de(s) l'Associé(s) prévue à l'article 18.1. est la fin de l'année sociale;
- (b) deuxièmement, aux Associés Ordinaires, la part libérée sur ces Parts Ordinaires; et
- (c) troisièmement, aux Associés Ordinaires, le solde restant après les distributions conformément aux alinéas (a) et (b).

Pendant la liquidation, aucune distribution ne pourra être faite à la Société relativement aux Parts qu'elle détient.

18.4. Après que la liquidation ait été terminée, les livres et documents de la Société seront conservés pendant la période prescrite par la loi par la personne désignée pour cette mission dans la résolution de l'associé unique (qui peut être un Associé PESC ou un Associé Ordinaire voire les deux) ou par résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (comprenant les Associés Ordinaires et les Associés PESC) prononçant la dissolution de la Société. Si l'associé unique ou l'assemblée générale des Associés n'a désigné personne, les liquidateurs devront s'en charger.

## VII. Dispositions générales

19. Pour tous les points non expressément abordés aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales.»

### *Estimation des coûts*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société à raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte en original.

Signé: N. Trunkwald et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 12 septembre 2008. LAC/2008/37124. — Reçu douze euros Eur 12.-.

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008127698/5770/795.

(080149208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

**Deutsche Haussmann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 105.031.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008127957/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01129. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

**City Residential Investments Limited S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.011.

STATUTES

In the year two thousand and eight on the twenty-fifth of August.

Before the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr John Corless, company director, whose professional address is at 1 Clanwilliam Terrace, Dublin 2 (the Shareholder), here represented by Mrs Aline Giersch, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, in Dublin, on August 25th, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the Shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

**Art. 1. Form and Name.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "City Residential Investments Limited S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Any reference to the shareholders in the articles of association of the Company (the Articles) shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one shareholder.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Director, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in Article 11 below.

**Art. 4. Corporate objects.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 5. Share capital.** The Company's share capital is set at thirty thousand British Pounds (GBP 30,000) represented by three hundred (300) shares with a nominal value of hundred British Pounds (GBP 100) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 11 below.

**Art. 6. Shares.** The shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form. A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

**Art. 7. Transfer of shares.** The Company's shares are freely transferable among the shareholders. For the first five years of the existence of the Company, any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the prior approval of the Board.

The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder (s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 8. Powers of the General Meeting of the Company.** As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

**Art. 9. Annual General Meeting of the shareholders - Other Meetings.** The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Tuesday in March of each year at 10 am. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

**Art. 10. Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote.** The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

The Board or, as the case may be, the Sole Director, as well as the statutory auditors may convene a general meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Official Journal (Mémorial) and in a Luxembourg newspaper.

Notices by mail shall be sent eight days before the meeting to registered shareholders, but no proof need be given that this formality has been complied with.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting. Votes relating to shares for which the shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Before commencing any deliberations, the shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the General Meeting's bureau.

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.

However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board.

**Art. 11. Management.** For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three directors who need not be shareholders of the Company. The Sole Director and the members of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

The majority of the members of the Board of Directors shall always be resident outside of Ireland. At least two directors shall always be resident in Luxembourg.

Where a legal person is appointed as a director (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Companies Act.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

**Art. 12. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other members of the Board will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman at the place indicated in the notice of meeting.

All Board meetings shall take place in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice



may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any director may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by telefax or by e-mail another director as his proxy, provided that a director who is not resident in Ireland for tax purposes may not appoint a person who is resident in Ireland for tax purposes as his proxy.

The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present or represented. A director, other than a director who is resident in Ireland for tax purposes, may be appointed as a proxy to represent one or more of his colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting. Decisions are taken by the majority of the members present or represented.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any director may participate in any meeting of the Board by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another, save that no director may participate in a meeting by conference call from Ireland. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 12 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

**Art. 13. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.** The resolutions passed by the Sole Director shall be documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by all the directors present at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

**Art. 14. Powers of the Board.** The Board, or as the case may be, the Sole Director is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board, or as the case may be, the Sole Director.

**Art. 15. Delegation of powers.** The Board, or as the case may be, the Sole Director may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board, or as the case may be, the Sole Director may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board, or as the case may be, the Sole Director is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 16. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two members of the Board, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director. The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of Article 15 above.

**Art. 17. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting. This paragraph does not apply to a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company shall be set forth in minutes which will be presented to the next following General Meeting.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

**Art. 18. Indemnification.** The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 19. Statutory Auditor(s) (commissaire aux comptes) - Independent external auditor (réviseur d'entreprises).** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

**Art. 20. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on 1 January and ends on 31 December of each year.

**Art. 21. Annual accounts.** Each year, at the end of the financial year, the Board or, as the case may be, the Sole Director will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Act of 2002.

At the latest one month prior to the annual General Meeting, the Board or, as the case may be, the Sole Director will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory auditor of the Company who will thereupon draw up its report.

At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the Board and of the statutory auditor and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

**Art. 22. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Companies Act.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board or, as the case may be, the Sole Director and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board or, as the case may be, the Sole Director.

The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

**Art. 23. Dissolution and liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 24. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act.

#### *Transitional provisions*

- 1) The first business year begins today and ends on 31 December 2008.
- 2) The first annual General Meeting will be held in 2009.

#### *Subscription*

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to 300 (three hundred) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by the Shareholder by payment in cash, so that the sum of GBP 30,000 (thirty thousand British Pounds) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

122003

*Statement*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act.

*Costs*

For the tax registration purposes, the share capital is estimated at EUR 37,653 (exchange rate (median price) on August 25th, 2008: GBP 1.- = EUR 1.2551).

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

*Resolutions of the sole shareholder*

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The number of directors is set at three;
  2. The following persons are appointed as directors:
    - Mr John Corless, company director, whose professional address is at 1 Clanwilliam Terrace, Dublin 2;
    - Mrs Candida Gillespie, company director, whose professional address is at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg; and
    - Mr Doeke van der Molen, company director, whose professional address is at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.
  3. That there be appointed C.A.S. Services S.A., 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 68.168 as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company;
  4. That the terms of office of the members of the Board and of the statutory auditor will expire after the annual General Meeting of the year 2014; and
  5. That the address of the registered office of the Company is at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.
- The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur John Corless, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 1 Clanwilliam Terrace, Dublin, (l'Associé Unique), ici représenté par Mme Aline Giersch, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 25 août 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de représentant de l'Associé Unique, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "City Residential Investments Limited S.A." ( la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Toute référence aux actionnaires dans les statuts de la Société (les Statuts) est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un seul associé.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il peut transférer provisoirement le siège social

à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'Article 11 ci-après.

**Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, par échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

De plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et peut effectuer toutes opérations en relation avec des propriétés immobilières, y compris détenir de façon directe ou indirecte des participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.

La Société peut également consentir des garanties, accorder des prêts ou assister les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles et financières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social ou qui sont susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à trente mille Livres Sterling (GBP 30.000) représenté par trois cents (300) actions, d'une valeur nominale de cent euros (GBP 100) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 11 ci-après.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont nominatives et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 7. Transfert des Actions.** Les parts sociales sont librement cessibles entre actionnaires. Pendant les cinq premières années de la Société, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par le Conseil d'Administration.

Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

**Art. 8. Pouvoirs de l'assemblée des actionnaires de la Société.** Aussi longtemps que la Société n'a qu'un Associé Unique, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 9. Assemblée Générale annuelle des actionnaires - Autres Assemblées Générales.** L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier mardi de mars de chaque année à 10 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 10. Délais de convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par le commissaire aux comptes. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indi-

quant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Les avis de convocation pour chaque Assemblée Générale doivent contenir l'ordre du jour et sont faits par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Des lettres missives sont adressées, huit jours avant l'assemblée, aux actionnaires en nom, mais sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées. Les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et des obligataires.

Chaque actionnaire peut prendre part à toute Assemblées Générales de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Si le président du Conseil d'Administration n'est pas présent en personne, les actionnaires élisent un président pour l'Assemblée Générale en question. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou autre part doivent être signés par le président du Conseil d'Administration.

**Art. 11. Administration de la Société.** Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. L'Administrateur Unique et les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

La majorité du Conseil d'Administration doit toujours être constituée de personnes ne résidant pas au Royaume-Uni. Deux administrateurs au moins devront toujours être des résidents du Luxembourg.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou Administrateur de la Société, conformément à l'article 51bis de la Loi de 1915.

Le(s) administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration nomment un président pro tempore qui présidera la

réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Toutes les réunions du Conseil d'Administration auront lieu à Luxembourg

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, ou par courriel, un autre administrateur comme son mandataire. Cependant, un administrateur qui n'est pas considéré comme un résident fiscal de l'Irlande ne pourra désigner comme mandataire un administrateur qui, lui, est considéré comme un résident fiscal de l'Irlande. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Tout administrateur qui n'est pas considéré comme un résident fiscal de l'Irlande pourra être désigné comme mandataire pour représenter un ou plusieurs de ses collègues à la condition toutefois qu'au moins deux administrateurs soient présents lors de la réunion. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion du Conseil d'Administration.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion est prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

L'Article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 13. Procès-verbaux de réunions du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tout administrateur ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

**Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

**Art. 15. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui a les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engage la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 16. Signatures autorisées.** La Société est engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique en présence d'un Administrateur Unique. La Société est engagée en plus par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la

Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'Article 16 ci-dessus.

**Art. 17. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondateurs de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondateur de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas à un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, des procès-verbaux devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société et ces procès-verbaux sont présentés à la prochaine Assemblée Générale.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

**Art. 18. Indemnisation.** La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

**Art. 19. Commissaire(s) aux comptes - Réviseur d'entreprises indépendant.** Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire aux comptes est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

Le commissaire aux comptes est nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 21. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, dresse les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi de 2002.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, soumet au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle ordinaire le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen du commissaire aux comptes, qui rédige sur cette base son rapport de révision.

Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique, selon le cas, le rapport du commissaire aux comptes, ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915, sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale Annuelle. Ces documents sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

**Art. 22. Affectation des bénéfices.** Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descendra en dessous de ce seuil de 10% (dix pour cent).

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi de 1915.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisie par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 23. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 24. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.
- 2) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2009.

#### *Souscription*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il souscrit les 300 (trois cents) actions, représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par paiement en numéraire, de sorte que le montant de GBP 30.000 (trente mille Livres Sterling) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

#### *Estimation des frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 37.653 (taux de change (median price) du 25 août 2008: GBP 1,- = EUR 1,2551).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Le comparant susnommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois;
2. Les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs:
  - M. John Corless, administrateur de sociétés, dont l'adresse professionnelle est à 1 Clanwilliam Terrace, Dublin;
  - Mme Candida Gillespie, administrateur de sociétés, dont l'adresse professionnelle est à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg; et
  - M. Doeke van der Molen, administrateur de sociétés, dont l'adresse professionnelle est à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.
3. C.A.S. Services S.A., dont l'adresse professionnelle est à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et laquelle est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.168 est nommée en tant que commissaire aux comptes de la Société;
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2014; et
5. Le siège social de la société est fixé au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite à la partie comparante, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Giersch et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 1<sup>er</sup> septembre 2008, LAC/2008/35585. — Reçu cent quatre-vingt-huit euros trente cents

Eur 0,5% = 188,30.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.



POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008127583/5770/596.

(080148901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

**Ady Immobilière Internationale S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 142.008.

L'an deux mille huit, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1.- "CRITERIA S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange;

ici représentée par Monsieur Gabriel JEAN, juriste, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,

agissant en sa qualité de gérant de ladite société avec pouvoir de signature individuelle.

2.- Monsieur Ahmed AMCHI DIT YAKOUBAT, administrateur de sociétés, demeurant au 61, rue Defacqz, B-1060 Bruxelles (Belgique).

ici représenté par:

Madame Sophie LALLOUETTE, employée privée avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,

en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquelles personnes comparantes, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - siège - durée - objet - capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de: "ADY IMMOBILIERE INTERNATIONALE S.A.".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

### **Administration - surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.

**Art. 7.** Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### *Assemblée générale*

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10ième) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

#### **Année sociale - répartition des bénéfices**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

**Art. 18.** L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

#### **Dissolution - liquidation**

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

#### *Souscription et libération*

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société "CRITERIA S.à r.l.", prédésignée, une action . . . . .	1
2.- Monsieur Ahmed AMCHI DIT YAKOUBAT, prénommé, trois cent neuf actions . . . . .	309
TOTAL: TROIS CENT DIX actions . . . . .	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- "PROCEDIA S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97164);
- 2.- "CRITERIA S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97199);
- 3.- Monsieur Ahmed AMCHI DIT YAKOUBAT, administrateur de sociétés, né à Saint-Martin-de-Valgugues (France), le 12 juin 1966 et demeurant au 61, rue Defacqz, B-1060 Bruxelles (Belgique).

122012

*Deuxième résolution*

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société "MARBLEDEAL LIMITED", une société de droit anglais, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, GB-Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

*Troisième résolution*

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Ahmed AMCHI DIT YAKOUBAT, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

*Quatrième résolution*

Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2014.

*Cinquième résolution*

L'adresse de la société est fixée au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Bertrange, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les personnes comparantes prémontrées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. JEAN, S. LALLOUETTE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 septembre 2008. Relation: EAC/2008/12198. — Reçu cent cinquante-cinq Euros (31.000.- à 0,5 % = 155.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 06 OCTOBRE 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008127576/239/182.

(080148836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

**FRS Global S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.227.500,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 119.285.

In the year two thousand and eight, on the twenty-second day of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CETP CO-INVESTMENT S.à r.l. SICAR, a private limited liability company under the form of an investment company in risk capital (Société à responsabilité limitée sous forme de société d'investissement en capital à risque) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 114.415 (CETP CO-INVESTMENT),

here represented by Mélanie Sauvage, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on September 17, 2008,

CETP PARTICIPATIONS S.à r.l. SICAR, a private limited liability company under the form of an investment company in risk capital (Société à responsabilité limitée sous forme de société d'investissement en capital à risque) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, with registered office 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111.010 (CETP PARTICIPATIONS),

here represented by Mélanie Sauvage, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on September 17, 2008,

KENNET II L.P., a limited partnership incorporated and organised under the laws of Guernsey, with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey (KENNET II),

here represented by Claire Benedetti, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on September 16, 2008,

KING STREET PARTNERS L.P., a limited partnership incorporated and organised under the laws of Guernsey, with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey (KING STREET PARTNERS),

here represented by Claire Benedetti, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on September 16, 2008,

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- CETP CO-INVESTMENT, CETP PARTICIPATIONS, KENNET II and KING STREET PARTNERS are the sole shareholders of FRS GLOBAL S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on July 26, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of November 4, 2006, number 2066 (the Company).

- the articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, on April 2, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of July 27, 2007, number 1575.

- the Company's share capital is presently set at one million Euro (EUR 1,000,000) divided into forty thousand (40,000) shares without a par value.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholders, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

CETP CO-INVESTMENT, CETP PARTICIPATIONS, KENNET II and KING STREET PARTNERS, in their capacity as sole shareholders of the Company, decide to increase the subscribed capital by an amount of two hundred twenty-seven thousand five hundred Euro (EUR 227,500) to bring it from its present amount of one million Euro (EUR 1,000,000) to one million two hundred twenty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1,227,500) by the issuance of nine thousand and one hundred (9,100) new shares without a par value, having the same rights as the already existing shares.

*Intervention - subscription - payment*

I) CETP CO-INVESTMENT, prenamed and represented as stated above declare to subscribe for four hundred fifty-one (451) new shares and to have them fully paid up by way of the contribution in cash in the amount of two hundred sixty-four thousand two hundred eighty-six euro (EUR 264,286), to be allocated as follows:

- eleven thousand two hundred seventy-five euro (EUR 11,275) is allocated to the share capital account of the Company;

- two hundred fifty three thousand eleven Euro (EUR 253,011) is allocated to a share premium reserve account of the Company.

II) CETP PARTICIPATIONS, prenamed and represented as stated above declare to subscribe for five thousand nine hundred nineteen (5,919) new shares and to have them fully paid up by way of the contribution in cash in the amount of three million four hundred sixty eight thousand five hundred thirty-four Euro (EUR 3,468,534), to be allocated as follows:

- one hundred forty seven thousand nine hundred seventy-five Euro (EUR 147,975) is allocated to the share capital account of the Company;

- three million three hundred twenty thousand five hundred fifty-nine Euro (EUR 3,320,559) is allocated to a share premium reserve account of the Company.

III) KENNET II, prenamed and represented as stated above declare to subscribe for two thousand seven hundred eighteen (2,718) new shares and to have them fully paid up by way of the contribution in cash in the amount of one million five hundred ninety-two thousand seven hundred forty-eight Euro (EUR 1,592,748), to be allocated as follows:

- sixty-seven thousand nine hundred fifty Euro (EUR 67,950) is allocated to the share capital account of the Company;

- one million five hundred twenty-four thousand seven hundred ninety-eight Euro (EUR 1,524,798) is allocated to a share premium reserve account of the Company.

IV) KING STREET PARTNERS, prenamed and represented as stated above declare to subscribe for twelve (12) new shares and to have them fully paid up by way of the contribution in cash in the amount of seven thousand thirty-two Euro (EUR 7,032), to be allocated as follows:

- three hundred Euro (EUR 300) is allocated to the share capital account of the Company;

- six thousand seven hundred thirty-two Euro (EUR 6,732) is allocated to a share premium reserve account of the Company.

Such contributions in an aggregate amount of five million three hundred and thirty-two thousand and six hundred Euro (EUR 5,332,600) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 6, first paragraph, of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.1.** The Company's corporate capital is fixed at one million two hundred twenty-seven thousand five hundred Euro (1,227,500) represented by forty-nine thousand one hundred (49,100) shares in registered form without a par value, all subscribed and fully paid-up."

There being no further business, the meeting is terminated.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 29,400.- (twenty-nine thousand four hundred euro).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholders of the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deuxième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

CETP CO-INVESTMENT S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée sous forme de société d'investissement en capital à risque de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.415 (CETP CO-INVESTMENT)],

représentée par Maître Mélanie Sauvage, Avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 septembre 2008,

CETP PARTICIPATIONS S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée sous forme de société d'investissement en capital à risque de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.010 (CETP PARTICIPATIONS),

représentée par Maître Mélanie Sauvage, Avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 septembre 2008,

KENNET II L.P., un limited partnership existant selon les lois de Guernesey, et ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey (KENNET II),

représenté par Claire Benedetti, Juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 septembre 2008,

KING STREET PARTNERS L.P., un limited partnership existant selon les lois de Guernesey, et ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey (KING STREET PARTNERS),

représenté par Claire Benedetti, Juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 septembre 2008,

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le(s) mandataire(s) des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- CETP CO-INVESTMENT, CETP PARTICIPATIONS, KENNET II et KING STREET PARTNERS sont les seuls associés de FRS GLOBAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 26 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 novembre 2006 numéro 2066 (la Société).

- Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 2 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 27 juillet 2007 numéro 1575.

- le capital social de la Société est actuellement fixé à un million d'Euros (EUR 1.000.000) représenté par quarante mille (40.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les parties comparantes, représentées par leurs mandataires, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

CETP CO-INVESTMENT, CETP PARTICIPATIONS, KENNET II et KING STREET PARTNERS, en leur qualité de seuls associés de la Société, décident d'augmenter le capital social souscrit à concurrence d'un montant de deux cent vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 227.500) pour le porter de son montant actuel de un million d'Euros (EUR 1.000.000)

à un million deux cent vingt-sept mille cinq cents (EUR 1.227.500) par l'émission de neuf mille cent (9.100) nouvelles parts sociales sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

*Intervention - souscription - libération*

I) Ces faits exposés, CETP CO-INVESTMENT, préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire quatre cent cinquante et une (451) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par versement en espèces d'un montant total de deux cent soixante-quatre mille deux cent quatre-vingt six Euros (EUR 264.286) qui sera affecté comme suit:

- Onze mille deux cent soixante-quinze Euros (EUR 11.275) est affecté au compte capital de la Société;
- Deux cent cinquante-trois mille onze Euros (EUR 253.011) est affecté à un compte de prime de réserve d'émission de la Société.

II) Ces faits exposés, CETP PARTICIPATIONS, préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire cinq mille neuf cent dix-neuf (5.919) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par versement en espèces d'un montant total de trois millions quatre cent soixante-huit mille cinq cent trente-quatre Euros (EUR 3.468.534) qui sera affecté comme suit:

- Cent quarante-sept mille neuf cent soixante-quinze Euros (EUR 147.975) est affecté au compte capital de la Société;
- Trois millions trois cent vingt mille cinq cent cinquante-neuf Euros (EUR 3.320.559) est affecté à un compte de prime de réserve d'émission de la Société.

III) Ces faits exposés, KENNET II, préqualifié et représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire deux mille sept cent dix-huit (2.718) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par versement en espèces d'un montant total de un million cinq cent quatre-vingt douze mille sept cent quarante-huit Euros (EUR 1.592.748) qui sera affecté comme suit:

- Soixante-sept mille neuf cent cinquante Euros (EUR 67.950) est affecté au compte capital de la Société;
- Un million cinq cent vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt dix-huit Euros (EUR 1.524.798) est affecté à un compte de prime de réserve d'émission de la Société.

IV) Ces faits exposés, KING STREET PARTNERS, préqualifié et représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire douze (12) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par versement en espèces d'un montant total de sept mille trente-deux Euros (EUR 7.032) qui sera affecté comme suit:

- Trois cents Euros (EUR 300) est affecté au compte capital de la Société;
- Six mille sept cent trente-deux Euros (EUR 6.732) est affecté à un compte de prime de réserve d'émission de la Société.

Ces apports, d'un montant total de cinq millions trois cent trente-deux mille six cents Euro (EUR 5.332.600), sont à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 6, premier alinéa, des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.1.** Le capital social est fixé à un million deux cent vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 1.227.500), représenté par quarante-neuf mille cent (49.100) parts sociales sous forme nominative sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ EUR 29.400.- (vingt-neuf mille quatre cents euros).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. SAUVAGE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 septembre 2008, Relation: LAC/2008/38668. — Reçu vingt-six mille six cent soixante-trois euros (0,50% = 26.663.- EUR.

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

122016

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008127564/242/194.

(080148930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

**Interbasic Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 11.340.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2008.

*Interbasic Holding S.A.*

Marco Dijkerman

*Administrateur*

Référence de publication: 2008127962/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08500. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080148614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

**GSIP I Mezzanine Global and International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 119.011.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 31 août 2006, acte publié au Mémorial C no 1808 du 27 Septembre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GSIP I Mezzanine-Global and International S.à.r.l.*

*Signature*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2008127307/3521/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01057. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080148159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

---

**Agave S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.102.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 28 avril 2008*

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Philippe STANKO. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, jusqu'à l'Assemblée Générale de l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 28 avril 2008.

Certifié sincère et conforme

AGAVE S.A.

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008127984/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01125. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080148929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---